

## ÉDITORIAL

### BREF BILAN DE NOS ACTIONS EN 2009

Par NICOLE BLOUIN

Au cours de la session d'hiver qui vient de se terminer, l'équipe du SCCCUL, regroupant les membres du Conseil exécutif et du Comité des relations de travail (CRT), est intervenue de façon régulière auprès de l'Employeur, en vue de trouver des solutions dans plusieurs dossiers liés au respect de la convention.

Premier lieu d'accueil pour les chargées et chargés de cours, le CRT a été confronté à certains problèmes dont la charge de travail des chargés d'enseignement, certaines erreurs d'attribution et l'application parfois houleuse de clauses de la convention collective touchant les congés de maladie. Les sujets discutés au comité paritaire de griefs ont donné lieu à la rédaction de lettres d'entente concernant, entre autres, l'obtention de congés sans solde pour des chargés d'enseignement qui le désiraient.

Le SCCCUL n'a pas hésité à poursuivre sa démarche de réflexion sur diverses conditions de travail qui font l'objet d'un sérieux questionnement par les chargées et chargés de cours. Lors d'une troisième *Journée de réflexion sur la convention collective*, qui s'est tenue le 28 mars dernier, les membres du SCCCUL ont notamment discuté des thématiques suivantes: la taille des groupes, le double emploi et les échelles salariales.

Dans le cadre des activités de perfectionnement, le syndicat a initié, le 5 mai dernier, une journée sur *La formation à distance*, un défi de taille pour les enseignantes et enseignants de l'Université Laval puisque l'on constate un accroissement accéléré des inscriptions-cours depuis les cinq dernières années.

Les suggestions et les commentaires recueillis lors de ces journées de réflexion et de formation serviront notamment pour la planification de la démarche à entreprendre, en vue de l'élaboration du cahier de demandes et la négociation de la convention collective qui arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2010.

L'équipe du syndicat a travaillé en étroite collaboration avec les déléguées et délégués du Conseil syndical qui ont été convoqués à deux réunions régulières en janvier et en avril et à une réunion spéciale en mai. Il y a eu aussi l'organisation de trois rencontres informelles en février, mars et avril avec les chargées et chargés de cours des secteurs suivants: arts visuels, architecture, information et communication, sciences infirmières, pharmacie, formation continue et sciences de l'éducation. Les membres du syndicat ont par ailleurs participé à une réunion spéciale de l'Assemblée générale en janvier, ainsi qu'à une réunion statutaire en avril.

Des membres de l'équipe ont également participé aux travaux de divers comités: statuts et règlements, perfectionnement, régime de retraite, halte-garderie et santé psychologique du personnel de l'Université Laval. Ils ont aussi été présents aux rencontres tenues par le Conseil central Québec Chaudière Appalaches et aux colloques organisés par la CSN, tels *Oser en Français* et *le Forum Santé et Sécurité au travail*.

Comme syndicat membre du Regroupement université FNEEQ-CSN, le SCCCUL a participé aux réunions des 19 et 20 mars à Montréal, à une conférence de presse de solidarité en appui aux négociations du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi, à Rouyn le 23 avril, ainsi qu'aux réunions des vice-présidences à la convention collective, les 3 avril et 7 mai et à celles du Regroupement les 14 et 15 mai derniers, à Montréal. Le syndicat a aussi participé au colloque et aux rencontres organisées par La Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CCQAM) et le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), sur les politiques d'approvisionnement responsable (PAR). De telles politiques devraient être mises de l'avant et adoptées par l'administration de notre université, en concordance avec la politique de développement durable votée par le Conseil d'administration de l'Université Laval en 2008.

#### FERMETURE DU BUREAU DU SCCCUL PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Le bureau du Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCCUL) sera fermé à compter du vendredi 10 juillet à 16h30 jusqu'au lundi 10 août à 9h.

#### SOMMAIRE

- 1 Éditorial
- 2 Déclaration commune RASUL
- 3 Journée de réflexion sur les cours à distance
- 3 Oser la prévention dans mon environnement
- 4 La répétition de l'indu
- 5 Publications des chargées et chargés de cours
- 6 Une société durable, ça PAR de nous
- 7 Vignettes de stationnement
- 8 Fondation... 40% de crédit d'impôt
- 9 Quarante ans de militance
- 9 Délégation du SCCCUL au congrès de la FNEEQ-CSN
- 10 Solidarité
- 11 Élections

### DÉCLARATION COMMUNE DES MEMBRES DU REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES SYNDICATS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (RASUL)

*Lors d'une réunion spéciale, tenue le lundi 4 mai à l'Université Laval, les membres du RASUL ont adopté à l'unanimité la déclaration ci-contre concernant le projet de loi sur la gouvernance des universités présenté par M<sup>me</sup> Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport.*

Les membres du Regroupement des associations et des syndicats de l'Université Laval (RASUL), représentant plus de 50 000 personnes travaillant ou étudiant à l'Université Laval, adoptent une position commune concernant le projet de loi sur la gouvernance des universités déposé l'automne dernier par la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport, M<sup>me</sup> Michelle Courchesne.

Nous considérons que la saine gouvernance des universités se réalise par le respect des principes d'autonomie universitaire, de collégialité et de transparence. Conséquemment, nous rejetons fermement la vision monolithique du projet de loi 107, plus particulièrement en ce qui a trait à la composition et au fonctionnement du Conseil d'administration, ainsi qu'à la procédure de nomination du recteur. De même, il nous apparaît incohérent de statuer sur la structure organisationnelle des universités sans aborder la question de leur sous-financement chronique.

Nous affirmons que les principes suivants doivent présider à la bonne gouvernance de notre université, soit :

- la reconnaissance du principe de l'autonomie des universités, qui ne doivent être soumises ni au gouvernement ni aux intérêts privés, en vertu de leur mission de service public;
- la représentation diversifiée des membres de la communauté universitaire au sein du Conseil d'administration composé à majorité de membres internes;
- l'origine diversifiée des membres externes du Conseil d'administration, provenant de

différents milieux tels que l'éducation, la culture, les organismes communautaires et les affaires;

- l'élection du recteur par un collègue électoral représentatif;
- la mise en œuvre effective des principes de collégialité et de transparence, notamment par le renforcement du rôle de l'assemblée générale de l'Université Laval, instance représentant l'ensemble de la communauté universitaire.

#### Les organisations signataires sont :

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures inc. (ÆLIÉS)

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

Confédération des Associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (Cadeul)

Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université Laval (SARE)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc. (SCCCUL)

Syndicat des employés et employées de l'Université Laval (SEUL)

Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ)

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL)

Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL-CSQ) ◆

#### ÉDITORIAL (suite)

Le dossier sur la gouvernance des universités québécoises demeure un enjeu politique pour notre syndicat. Comme membre du RASUL (Regroupement des associations et des syndicats de l'Université Laval), le SCCCUL a participé étroitement à la réflexion collective devant sensibiliser la communauté universitaire sur cette question qui revêt une grande importance pour l'avenir démocratique de l'Université Laval. Vous trouverez, dans ce numéro du bulletin, la déclaration commune

concernant le projet de loi sur la gouvernance des universités, de la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport M<sup>me</sup> Michelle Courchesne. La déclaration a été adoptée à l'unanimité par les membres du RASUL le 4 mai et a été diffusée dans tous les médias du Québec.

Permettez-moi de remercier toutes celles et tous ceux qui ont rendu possible la réalisation de ces différentes actions en 2009. Demeurer disponible

et à l'écoute des chargées et chargés de cours, exercer une étroite surveillance sur l'application des dispositions de la convention collective, réfléchir aux enjeux de l'éducation et nous préparer collectivement à une prochaine ronde de négociations font, entre autres défis, partie du mandat qui a été confié à l'équipe du SCCCUL et qui ne pourra se réaliser qu'avec l'appui de toutes les militantes et de tous les militants du Syndicat. ◆

## JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES COURS À DISTANCE

Par ALINE PAGEAU LAUZIÈRE

Conformément à l'article 13.06 a), le Comité de perfectionnement a permis au SCCCUL d'offrir une journée de réflexion sur les cours à distance, le 5 mai dernier. Cinquante-cinq personnes s'y sont inscrites en provenance de plusieurs unités.

Cette rencontre a permis d'entendre des versions différentes concernant les cours à distance et les échanges ont été intéressants. Voici la liste des intervenants :

- Jean-Benoît Caron, directeur du bureau de la formation à distance (FAD)
- Claude Potvin, conseiller en formation à distance au bureau des services pédagogiques
- Sylvie Pelletier, tutrice à la Télé-université (TÉLUQ)
- Caroline Marcoux, École de langues
- Marcel Rhéaume, École de comptabilité

- Normande Babin, Département des fondements et pratiques en éducation
- Amra Curovac Ridjanovic, Département d'information et de communication
- Marc Philippe Parent, Département d'informatique et de génie logiciel
- Gilles Marcoux, Département des relations industrielles

Nous faisons un bilan positif de cette expérience qui fut une occasion privilégiée d'écouter ce qui se fait dans le contexte de la préparation et de la diffusion des cours à distance.

La porte est maintenant ouverte. Au-delà de la réflexion, il nous faudra agir et préciser quelles actions syndicales devront être posées ultérieurement pour contrer deux problèmes qui pourront surgir : l'augmentation du nombre d'étudiants par section et la notion de responsabilité du cours. ♦

## OSER LA PRÉVENTION DANS MON ENVIRONNEMENT

Par LOUISE NÉRON et GILLES MARCOUX

Les 26 et 27 mars dernier, la neuvième édition de *Bilan et perspectives en santé et en sécurité du travail*, organisée par la CSN, s'est tenue à Sherbrooke sous le thème *Oser la prévention dans mon environnement*.

Lors de cette édition, plusieurs intervenants ont présenté des communications s'articulant autour de deux sous-thèmes particuliers : la représentation des travailleuses et des travailleurs au regard des mécanismes de prévention, ainsi que les liens entre environnement et santé au travail. En outre, des ateliers fédératifs ont eu lieu lors de la première journée de l'événement. Celui organisé par la FNEEQ, portant notamment sur la question du harcèlement psychologique et animé par M<sup>e</sup> Anne Pineau, avocate au service juridique de la CSN, a particulièrement attiré notre attention.

Lors de l'atelier, M<sup>e</sup> Pineau a présenté un document contenant plusieurs cas de harcèlement ayant été portés devant un tribunal

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, la loi est claire : tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire qui peut se manifester par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes qui sont hostiles ou non désirés. Peu importe le niveau hiérarchique du salarié dans l'entreprise, il peut bénéficier d'un recours en cas de harcèlement psychologique.\*

Selon la Loi, l'employeur est obligé de fournir à ses salariés un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique. L'employeur doit avoir des pratiques de gestion qui permettent de prévenir les situations de harcèlement psychologique. Il doit mettre en place, dans son entreprise, un mécanisme interne connu et efficace pour être informé lui-même de ces situations et pour en informer tous ses salariés. Ce mécanisme doit aussi permettre de traiter objectivement et rapidement ces situations quand elles se produisent, afin de les faire cesser.\*

\* [www.cnt.gouv.qc.ca/en-cas-de/harcelement-psychologique](http://www.cnt.gouv.qc.ca/en-cas-de/harcelement-psychologique)

d'arbitrage. Elle a alors insisté sur le devoir de représentation du syndicat ainsi que sur la nécessité de préparer avec rigueur, en s'appuyant sur des données factuelles, tout dossier de harcèlement pouvant être porté devant un arbitre.

Cet atelier s'est avéré fort pertinent dans la mesure où il a permis aux participants de mieux saisir la nature du rôle syndical dans ce type dossier et de comprendre la portée de la jurisprudence en cette matière. ♦

# LA RÉPÉTITION DE L'INDU<sup>1</sup>

Par MIREILLE BOISVERT

Les chargés de cours ont à composer avec des talons de paie pour le moins compliqués... Il est parfois difficile de savoir si vous recevez tout ce à quoi vous avez droit, mais pas plus que ce à quoi vous avez droit, pour une période de paie donnée. Si votre Employeur vous verse par mégarde plus d'argent qu'il vous doit, dans quelles conditions êtes-vous tenus de le rembourser? Le Code civil statue que les dettes, auxquelles deux personnes qui se trouvent réciproquement débitrices et créancières l'une de l'autre, s'éteignent par compensation, jusqu'à concurrence de la moindre<sup>2</sup> et que la compensation s'opère de plein droit dès que coexistent des dettes qui sont l'une et l'autre certaines, liquides et exigibles<sup>3</sup>.

Le droit de l'employeur à la restitution des sommes versées en trop se heurte, en droit du travail, à l'interprétation et à l'application de la convention collective et au paragraphe 100.12b) du Code du travail qui stipule que l'arbitre peut fixer les modalités de remboursement d'une somme qu'un employeur a versé en trop à un salarié<sup>4</sup>. L'arbitre a compétence exclusive pour résoudre ce qui découle de la convention collective et, en ce qui concerne la restitution des sommes versées en trop, il n'y a plus guère de contestation possible: l'arbitre de grief est le seul tribunal compétent.

La question de la prescription du grief est de la plus haute importance. En effet, lorsque la dette est certaine, liquide et exigible, l'Employeur peut retenir le salaire de l'employé qui peut, lui, répliquer par un grief. Toutes ces procédures prennent toutefois du temps et les recours peuvent se retrouver prescrits. La question ici est de savoir si l'arbitre a compétence pour appliquer le délai de prescription de six mois de l'article 71 du Code du travail<sup>5</sup> ou le délai de trois ans prescrit au Code civil<sup>6</sup>. Après quelques années de tergiversations dans la jurisprudence, il semble que le délai de l'article 71 C.T soit de rigueur plutôt que l'article 2925 C.C.Q<sup>7</sup>.

Toutes ces procédures sont longues et ardues et chacun a avantage à les éviter. C'est pourquoi il est maintenant presque la norme d'inclure dans les conventions collectives de

travail un article prévoyant comment et dans quelles conditions se fera cette fameuse répétition de l'indu. Depuis 2007, nous avons dans notre convention un article prévoyant que:

«Lorsque l'Employeur prétend qu'il a versé des sommes d'argent en trop à un chargé de cours, il doit prendre entente avec le chargé de cours visé au sujet des modalités de remboursement. Toute demande de remboursement doit être faite au moyen d'un avis écrit au chargé de cours, avec copie au syndicat. Dans le cas où la demande de remboursement s'adresse à un groupe ou à l'ensemble des chargés de cours, l'Employeur doit prendre entente avec le Syndicat. À défaut d'entente avec le chargé de cours et/ou le Syndicat, l'Employeur ne peut retenir plus de dix pour cent (10%) du salaire brut par paie jusqu'à épuisement de la dette, sauf dans le cas où la créance est mise en péril et dans le cas de fraude avérée.»<sup>8</sup>

S'il est arrivé à quelques reprises que ces consignes ne soient pas respectées par l'Université et qu'une paie soit coupée sans autre avertissement, il faut dire que les employés du Service de la rémunération des ressources humaines tentent de faire pour le mieux dans les courts délais qui leur sont impartis. Lorsqu'il y a erreur dans la procédure et que nous sommes mis au courant, nous arrivons à la faire corriger dans des délais convenables. Cependant, si nous ne le savons pas il est impossible d'intervenir. Si vous vous trouvez dans une telle situation, n'oubliez pas que vous avez des droits, dont le plus important est le droit au respect, concrétisé simplement par le fait que vous êtes informé de votre obligation de remboursement avant que vous ne tombiez sur un compte de banque vide un mercredi ou un autre... ♦

<sup>1</sup> Action par laquelle l'Employeur peut demander le remboursement des sommes payées en trop à l'employé.

<sup>2</sup> C.c.Q., art. 1672.

<sup>3</sup> C.c.Q., art. 1673.

<sup>4</sup> GAGNON, R.-P., *Le droit du travail au Québec*, 5<sup>e</sup> éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 2003, p. 541.

<sup>5</sup> «Les droits et recours qui naissent d'une convention collective ou d'une sentence qui en tient lieu se prescrivent par six mois à compter du jour où la cause de l'action a pris naissance» Code du travail, art. 71.

<sup>6</sup> «L'action qui tend à faire valoir un droit personnel ou un droit réel mobilier et dont le délai de prescription n'est pas autrement fixé se prescrit par trois ans», C.c.Q, art. 2925.

<sup>7</sup> OUMET, H., *Alter Ego Code du travail du Québec*, 18<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson et Lafleur, 2008.

<sup>8</sup> Convention collective 2007-2010 des chargées et chargés de cours de l'Université Laval, p. 68.

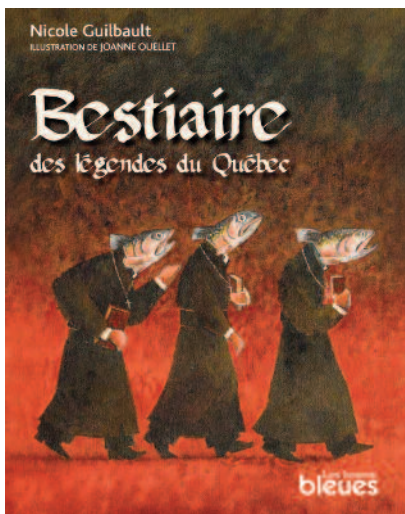
## PUBLICATIONS DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS

Par NICOLE BLOUIN

### Au Salon international du Livre de Québec

Deux chargées et chargés de cours auteurs et une chargée de cours illustratrice ont participé au dernier Salon International du Livre de Québec, tenu du 15 au 19 avril dernier au Centre des congrès de Québec. Il s'agit de **Anne Peyrouse**, chargée de cours en création littéraire avec son livre *Slam ma Muse*, aux éditions Cornac et de **Henri Dorion**, géographe, avec son récent ouvrage intitulé *La Gaspésie vue du ciel*, aux Éditions de l'Homme.

Les éditions Les Heures Bleues ont présenté un ouvrage intitulé *Bestiaire des Légendes du Québec*, qui est le fruit de la collaboration de l'auteure Nicole Guilbault, ethnologue et professeure de littérature et de l'artiste peintre **Joanne Ouellet**, chargée de cours en illustration à l'École des arts visuels. Ours monstrueux ou fantomatiques, poules noires diaboliques, marsouins volants, lynx fabuleux, ouaouarons géants, ce *Bestiaire des légendes du Québec* présente 24 récits mettant en scène une faune bien de chez nous, mais animée par le fantastique et le surnaturel. Ces histoires proviennent de la tradition orale de plusieurs régions.



### Au Groupe Méduse

Le 22 avril dernier, l'Atelier de la mezzanine, membre du Groupe Méduse, coopérative de producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires a souligné son 10<sup>e</sup> anniversaire par le lancement du livre d'artistes, *Autoportraits. Portrait de famille*. Cette publication, résultat d'un projet collectif signifiant pour l'organisation, regroupe les autoportraits de dix-neuf artistes-membres. Le résultat de cet exercice exigeant et intime est accompagné d'un texte original de l'auteure, Anne-Marie Olivier, et les photographies sont de **Louise Néron**, chargée de cours à l'École des arts visuels, qui a supervisé le projet au cours de l'année 2008.

Photographies de Louise Néron

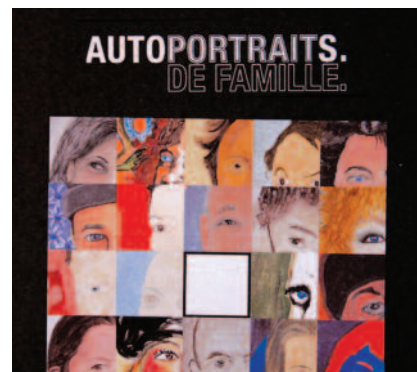


Illustration de Joanne Ouellet

### Aux États-Unis

**Geoffrey Garver**, chargé de cours à la Faculté de droit et consultant en politiques et droits de l'environnement, a publié en janvier dernier aux États-Unis un livre intitulé *Right Relationship*, sous-titré *Building a Whole Earth Economy*, en collaboration avec quatre spécialistes, aux éditions Berrett-Koehler. Les auteurs proposent de revoir nos rapports avec la nature et de refonder ceux-ci sur un nouveau modèle économique, plus respectueux de l'intégrité, de la résilience et de la beauté de la Terre. ◆

## UNE SOCIÉTÉ DURABLE, ça PAR de nous

Par NICOLE BLOUIN

La Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CCQAM) et le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) ont organisé, les 23 et 24 avril derniers à l'Université Concordia à Montréal, un Colloque sur les approvisionnements responsables intitulé *Une société durable, ça PAR de nous*.

Au cours de ces deux journées, des conférenciers de l'Asie, de l'Europe, du Canada et du Québec ont présenté aux quelque 300 participants, des réflexions sur des questions liées aux approvisionnements responsables (cadre légal, ateliers de misère, outils de vérification, achats locaux, etc.). Un débat a également porté sur l'opportunité ou non de mettre en place une législation concernant les approvisionnements.

La première édition du colloque «Faisons notre juste PAR» avait réuni plus de 200 personnes en avril 2007, et avait été l'expression d'un besoin réel au sein des entreprises, des syndicats, des ONG et des institutions publiques et privées.

Une PAR est une politique adoptée par une organisation afin d'encadrer tous les achats de produits et de services faits pour son compte. Qu'il s'agisse d'achats en matière d'assurance, de service de téléphonie, de fournitures d'appareil électrique, de bureau, ou de vêtements de travail, la PAR permet d'assurer le respect des droits fondamentaux du travail, des droits humains et des normes environnementales. Les PAR sont des outils qui permettent d'agir pour mettre un frein aux violations des droits du travail et des droits humains, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement. Cependant, les enjeux et les outils entourant les approvisionnements sont complexes et il convient de bien se renseigner sur les dimensions économiques, sociales, environnementales, politiques et techniques, afin d'assurer le succès des différentes démarches.

L'événement a réuni des experts dans le domaine, notamment des organismes du Sud impliqués dans des processus de vérification,

de même que des syndicats, des institutions et des entreprises du Québec et du Canada ayant adopté des PAR et qui ont partagé leurs expériences avec les participants dans des ateliers de travail. Une mise à niveau a été également offerte aux participants qui s'intéressent depuis peu aux PAR afin de permettre à ce deuxième colloque de s'inscrire en continuité avec la première édition.

Dans le but d'élargir les horizons de l'événement, le colloque a été suivi cette année d'une tournée-conférence qui a eu lieu les 27 avril à Chicoutimi et 28 avril à l'amphithéâtre Hydro-Québec de l'Université Laval à Québec.

### Conférenciers internationaux à l'Université Laval

Messieurs Martin Dumas, avocat et chercheur au Centre de recherche inter-universitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), Tim Reeve, président de Reeve Consulting et cofondateur de Sustainability Purchasing Network, de même que Joseph Brehm, avocat et responsable du pôle eau et industries agro-alimentaire de l'Association *Sherpa* (France) ont présenté des moyens à la portée des consommateurs afin d'influer sur la responsabilité sociale des organisations en matière de respect des droits fondamentaux du travail.

Spécialisés en droit du travail, de même que dans la planification, la mise en œuvre et la gestion de stratégies d'achats durables au sein d'organisations publiques et privées, ces conférenciers ont traité notamment de la mise en œuvre de normes en matière de responsabilité sociale des organisations. Cette rencontre était animée par M<sup>me</sup> Lorraine Leduc, du Carrefour Tiers-Monde. ♦

### Exemple de PAR à l'Université de Sherbrooke

Par PUMA FREYTAG

Notons, lors de ce colloque, un très intéressant atelier portant sur les politiques de développement durable et d'approvisionnement responsable à l'Université de Sherbrooke. L'atelier était animé en duo par Patrice Cordeau, conseiller en environnement et développement durable et André Lecompte,

responsable de l'approvisionnement, tous deux à l'Université de Sherbrooke. Ils nous ont exposé leur démarche de responsables administratifs, leurs difficultés à mettre en place de telles politiques, mais aussi les avancées notables dans le domaine, sources de grandes satisfactions. Cela suppose de la rigueur dans les principes, un soutien inconditionnel de la haute administration universitaire, beaucoup de souplesse avec les fournisseurs et des explications convaincantes. L'appui des étudiants a été déterminant ainsi que la collaboration avec les

services municipaux de la ville de Sherbrooke. Rappelons que l'Université de Sherbrooke a obtenu la gratuité du transport par autobus pour tous ses étudiants-es; il reste sur ce point encore beaucoup à faire à Québec. À la différence de notre université, encore timide sur ce plan, l'université de Sherbrooke a mis sur pied une politique d'approvisionnement éco-responsable qui vient renforcer sensiblement sa politique de développement durable.

Suite à la page 7

## VIGNETTES DE STATIONNEMENT...

### UNE HAUSSE DE 12%... MALGRÉ DES SURPLUS DE 1,6 M\$

Par GILLES FONTAINE

Le Comité-conseil d'usagers des déplacements, transport et stationnement, anciennement le Comité du stationnement, a été mis au fait de cette décision lors de sa première rencontre le 16 avril 2009. En effet, malgré des surplus générés par les ventes de permis de stationnement (vignettes, horodateurs et parcomètres) de 1,6 M\$, versés à la Fondation de l'Université Laval, les vignettes de stationnement augmenteront de 12% en 2009-2010. Une vignette annuelle de catégorie 1 passera donc de 666\$ à 746\$ dès l'automne prochain. Cette hausse fait suite à celle de 18% de 2008-2009 et sera suivi, en 2010-2011 par une autre de 10%. Les tarifs des vignettes auront fait un bond de 45% en trois ans!

Lors de cette même rencontre du Comité-conseil, nous avons tenté de savoir pourquoi le Comité du stationnement du 15 mai 2008 n'a pas été mis au fait de la nouvelle entente, conclue entre l'Université Laval et la Fondation de l'Université Laval débutant le 1<sup>er</sup> juin 2008, concernant la gestion des stationnements sur le Campus. Nous avons été mis au fait de cette nouvelle entente via la note complémentaire 12 du rapport financier annuel de la Fondation de l'Université Laval<sup>1</sup>! La réponse de l'Université a été limpide... ce n'est plus du mandat du comité-conseil de s'occuper des questions financières de la gestion des stationnements! Nous avons cependant obtenu une réponse du vice-recteur exécutif et au développement, M. Éric Bauce, suite à une question posée au Conseil d'administration par Nicole Blouin, chargée de cours et membre du Conseil d'administration. M. Bauce a mentionné que cette « nouvelle entente va allouer à l'Université un montant de 500 000\$ pour assumer « l'entretien et la sécurité des stationnements »<sup>2</sup>. Et qu'advient-il des surplus

de 1,6 M\$ que la Fondation a inscrit à ses États financiers sous la rubrique Revenu net des stationnements?

Une bonne nouvelle cependant : la vente des permis a chuté de 8% chez le personnel en 2008-2009 et de 6% toutes catégories confondues. Cette baisse est de 12% pour les permis de catégorie 1 tandis que les permis de catégorie 2 et 3 ont connu des hausses respectives de 9% et de 2%<sup>3</sup>... c'est compréhensible vu le coût de la vignette de catégorie 1! Alors l'année prochaine... attention à la cohue dans les stationnements de catégorie 2... Avec cette nouvelle hausse de 12%, on peut imaginer une autre hausse des ventes des permis de catégorie 2! Arrivez tôt ou changez de mode de transport!

Si vous trouvez les hausses successives du prix des vignettes abusives, il vous est loisible de porter plainte au Service de sécurité et de prévention, secteur déplacements, transport et stationnement, par courriel à l'adresse suivante : [stationnement@ssp.ulaval.ca](mailto:stationnement@ssp.ulaval.ca).

À quand une politique de transport axé sur le développement durable sur le Campus? Quand la Fondation de l'Université va-t-elle réinvestir TOUS les profits du stationnement dans les transports viables? Combien de millions de profits depuis 2001-2002? Selon nos calculs... plus de 6 millions!

Pour ceux et celles qui veulent éviter de payer une vignette, et ainsi faire un don obligé à la Fondation de l'Université Laval, vous pouvez vous abonner au service d'Abonne-BUS... mais seulement si vous êtes un employé du personnel régulier à temps complet! Donc exit la majorité des chargées et chargés de cours... La Direction de l'Université « envisage la possibilité d'offrir ce service à l'ensemble du personnel de l'Université »<sup>4</sup>... à bientôt donc. ◆

<sup>1</sup> Plan stratégique de la Fondation de l'Université Laval pour les années 2008, 2009 et 2010, p. 30.

<sup>2</sup> Procès-verbal du Conseil d'administration de l'Université Laval de janvier 2009, P.-V. 2009-01, p. 4.

<sup>3</sup> Présentation au Comité-conseil d'usagers des déplacements, transport et stationnement, 1<sup>re</sup> réunion, printemps 2009, p. 12.

<sup>4</sup> Présentation au Comité-conseil d'usagers des déplacements, transport et stationnement, 1<sup>re</sup> réunion, printemps 2009, p. 6.

#### Exemple de PAR (suite)

Toutefois, s'ils travaillent pour l'Université de Sherbrooke, les deux intervenants se disent très engagés dans la concertation et la collaboration avec les autres universités, le premier comme président du groupe de travail en environnement et développement durable de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et le second comme Vice-président du regroupement des gestionnaires des approvisionnements des universités québécoises (RGAUQ) où il y préside le comité du

développement durable. C'est dans un esprit d'ouverture qu'ils œuvrent pour que toutes les universités québécoises se dotent elles aussi de politiques éco-responsables. Conscients que les universités sont des lieux d'enseignement possédant une capacité d'approvisionnement considérable, messieurs Cordeau et Lecomte estiment qu'elles doivent être exemplaires en ce domaine. Leur démarche s'inscrit dans une volonté d'ouverture collaborative, loin des stériles compétitions interuniversitaires qui entretiennent un esprit malsain entre les universités québé-

coises. Il n'est plus question sur ce plan d'être ou non le leader en matière de développement durable, mais plutôt d'avoir la noble ambition d'œuvrer pour l'avenir écologique de notre pays.

Nous ne pouvons que faire le vœu que les directions politiques des universités québécoises entendront rapidement le message de l'éco-responsabilité et que la collaboration entre des institutions d'enseignement supérieur et de recherche participera de cette mutation écologique dont notre monde a tant besoin. ◆

# FONDACTION... 40 % DE CRÉDIT D'IMPÔT EN PLUS DES CRÉDITS REER!

Par GILLES FONTAINE

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, les personnes qui souscriront à Fondation bénéficieront de 10% de crédits d'impôt supplémentaires au Québec. Avec 15% au fédéral et 25% au Québec, les crédits d'impôt découlant d'une contribution à Fondation atteindront 40%. À ces crédits, il faut ajouter les crédits accordés à titre de REER; soit 15% au provincial et 15% au Fédéral. Les souscriptions à Fondation seront toutefois limitées à 150 M\$ par année. Ces crédits d'impôt, annoncés dans le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec, seront en vigueur jusqu'à ce que Fondation atteigne une capitalisation de 1,25 milliard de dollars.

Quel est l'impact de ce nouveau crédit? Prenons un exemple.

Une personne chargée de cours qui gagne entre 38 000 \$ et 40 000 \$

Elle verse actuellement 50 \$ par période de paie à Fondation (26 périodes de paie)

Son déboursé net est de 18,74 \$ par période de paie

Au 1<sup>er</sup> juin, elle verse 68,20 \$ par période de paie

Son déboursé net est toujours de 18,74 \$ par période de paie

Ainsi, sa contribution au REER sera augmentée de 473 \$ par année sans avoir à déboursé un cent de plus!

L'Université Laval offre le service de retenue sur le salaire: informez-vous auprès de votre trésorier, Gilles Fontaine, au 418-656-2202.

«Créé en 1996, Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, fait partie d'un réseau d'institutions mises sur pied à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux. L'épargne collective et l'investissement en constituent les deux grands volets d'activité. Tout en facilitant l'accès à l'épargne-retraite des travailleuses, des travailleurs et de la population en général, le Fonds contribue à maintenir ou créer des emplois et à stimuler l'économie du Québec. La mission fondamentale d'un fonds de travailleurs est de maintenir et de créer de l'emploi par des investissements auprès des entreprises québécoises en général. Fondation s'est aussi donné comme mission spécifique de se rendre plus disponible aux entreprises inscrites dans un processus de gestion participative et aux entreprises d'économie sociale (coopératives ou autres). Le Fonds favorise aussi les entreprises soucieuses de l'environnement et d'un développement plus durable. Partenaire financier de près d'une centaine d'entreprises québécoises, Fondation contribue au maintien et à la création de milliers d'emplois, partout au Québec.

Fondation investit au moins 60% de son actif net moyen de l'année précédente dans les entreprises québécoises. Afin de stabiliser les revenus du Fonds, l'autre partie de l'actif est investie, entre autres, sous forme de titres à revenu fixe émis par des entreprises ou des institutions québécoises et canadiennes.»

(Fondation: [www.fondation.com](http://www.fondation.com)) ◆

REER Fondation par retenue sur le salaire (RSS)		Exemples de montants annuels souscrits au REER Fondation		
		5 000 \$	3 000 \$	1 000 \$
26 périodes de paie (paie versée aux deux semaines)		Divisés par 26 + montant brut déduit par paie		
		192,31 \$	115,38 \$	38,46 \$
Revenu imposable	Avantages fiscaux Crédits + REER	En profitant immédiatement des avantages fiscaux, la paie nette est réduite d'environ		
17 000 \$ à 38 385 \$	40% + 28.53%	60,52 \$	36,31 \$	12,10 \$
38 385 \$ à 40 726 \$	40% + 32.53%	52,83 \$	31,70 \$	10,57 \$
40 726 \$ à 76 770 \$	40% + 38.37%	41,60 \$	24,96 \$	8,32 \$
76 770 \$ à 81 452 \$	40% + 42.37%	33,90 \$	20,34 \$	6,78 \$



## QUARANTE ANS DE MILITANCE

Par le COMITÉ ÉCOLE  
et SOCIÉTÉ FNEEQ-CSN

Le 28<sup>e</sup> congrès de la FNEEQ, qui s'ouvrira au mont Sainte-Anne à la fin de mai, marquera les 40 ans de notre fédération. Et l'une des choses dont elle peut certainement s'enorgueillir, quatre décennies après sa fondation, c'est de toujours avoir pris part activement aux débats marquants qui ont émaillé, depuis, l'évolution du système d'éducation québécois.

Cet engagement systématique est évoqué dans le thème retenu pour ce congrès : *Une solidarité enseignante en mouvement*. Il a été possible grâce à la présence et au dévouement de centaines de militantes et de militants qui, à travers des écrits, des analyses et des débats, à travers des luttes difficiles aussi, ont réussi à faire de la FNEEQ un interlocuteur incontournable dans le monde de l'éducation en général, et dans celui de l'enseignement supérieur en particulier.

Le congrès de mai veut s'inscrire directement dans cette perspective. Les délégués (on en attend plus de 200) seront conviés à s'approprier et à débattre de positions fédérales importantes, rassemblées sous le thème d'une sortie de crise que, syndicalement, nous voulons sociale, verte, et clairement tournée vers l'éducation.

Sociale, parce qu'il serait inacceptable qu'une crise de cette ampleur du système capitaliste ne soit qu'une occasion d'ajustements périphériques. On peut difficilement continuer à accepter que le profit constitue le principe structurant de toute l'organisation sociale : des changements profonds sont nécessaires, que le mouvement syndical doit élaborer, proposer, puis revendiquer.

Verte, parce que les valeurs que nous portons commandent que la FNEEQ soit à l'avant-garde de la lutte pour l'environnement. Notre responsabilité à cet égard est double. D'abord, celle qui incombe et que devrait reconnaître tout groupe, entreprise ou établissement quant à la nécessité d'adopter des comportements organisationnels responsables. Ensuite celle qui, pour une fédération d'enseignantes et d'enseignants, découle du rôle de sensibilisation que nous pouvons assumer.

Mais au premier chef, nous voulons une sortie de crise qui fasse résolument le choix de l'éducation. L'évolution de la société humaine est telle que l'éducation ne peut plus être conçue comme un simple moteur d'émancipation sociale, parmi d'autres. Dorénavant, elle en constitue plutôt une condition absolument nécessaire : les décrocheuses et les décrocheurs d'aujourd'hui sont les laissés pour compte de demain.

Malgré cela, la société et les gouvernements ne semblent pas prêts à reconnaître concrètement qu'il faut faire de l'éducation une priorité. Les sondages — bien qu'il y ait de ce côté une certaine évolution — montrent que l'éducation n'est pas une préoccupation parmi les plus importantes pour la population. Quant au gouvernement, il agit à la pièce et ne démontre aucune volonté politique de mettre en place un plan d'ensemble cohérent et énergique qui serait pourtant bien nécessaire.

Tout cela doit interpeller le monde syndical. Quelques mois après la parution du manifeste *Faire de l'éducation la priorité nationale*, force est de constater que nous n'avons pas réussi à amener cette urgence sur la place publique. Comment poursuivre l'action syndicale dans ce contexte? Faut-il chercher à agir autrement?

Ces questions doivent être au cœur de nos réflexions. Mais d'autres enjeux seront aussi abordés dans le cadre du congrès : ceux qui sont liés à la réussite, par exemple, ceux qui concernent les menaces à l'autonomie professionnelle, ainsi que tout l'avenir de l'enseignement supérieur en région. Les délégués pourront cette fois débattre dans le cadre d'ateliers, ce qui permettra une participation plus active et plus directe aux réflexions du congrès.

Centré sur des débats de fond et coloré par des festivités à la hauteur de l'événement que constituent nos 40 ans d'existence, le 28<sup>e</sup> congrès promet d'être un moment fort dans l'histoire de la FNEEQ. Il entendra surtout refléter la réalité de la FNEEQ, une fédération riche de ses membres et fière d'un engagement qui dépasse largement les frontières de la seule promotion de nos intérêts.

Parce qu'au-delà des ordres du jour, toutes les assemblées syndicales de la planète FNEEQ n'ont finalement qu'un seul et unique sujet de préoccupation, soit l'amélioration de la qualité du réseau d'éducation québécois. ♦

fneeq  CSN

40ans  
1969-2009

### Délégation du SCCCUL au Congrès de la FNEEQ-CSN

La délégation du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) au congrès de la FNEEQ-CSN qui se tient du 26 au 29 mai prochains au Mont Sainte-Anne comprend 16 personnes, dont 12 délégués officiels et 4 délégués fraternels.

Délégués officiels : Marc Bégin, Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Gilles Fontaine, Puma Freytag, Robert J. Grace, Aline Pageau Lauzière, René Lessard, Gilles Marcoux, Louise Néron, Marc Philippe Parent, Pierre-Charles Tremblay.

Délégués fraternels : Hélène Beaudoin, Lyne Grenier, Ruth Marcela Diaz Guerrero, Dan Alexandru Zénidé.

## SOLIDARITÉ

Par NICOLE BLOUIN

Les présidents et représentants de sept syndicats de chargées et chargés de cours membres du Regroupement université ont participé, le 23 avril dernier à une conférence de presse à Rouyn en appui aux chargées et chargés de cours du SCCCUQAT, afin de dénoncer les négociations entreprises depuis

septembre 2008 qui traînent en longueur avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. À noter que depuis le 30 mars 2009, il n'y a eu qu'une seule rencontre de négociation avec l'Employeur.

Les principaux points en litige sont, entre autres, le salaire et la reconnaissance professionnelle.



**SUR CETTE PHOTOGRAPHIE, DE GAUCHE À DROITE PREMIÈRE RANGÉE:** M<sup>mes</sup> Marie Blais, première vice-présidente de la FNEEQ, Isabelle Morasse, présidente du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (SCCCUQAT), Claire Tremblay, déléguée à la coordination du Regroupement université (FNEEQ-CSN), Marie Méthot du Conseil central de Montréal et Louise Lemieux secrétaire trésorière du SCCCUQAT.

**DEUXIÈME RANGÉE:** MM. Louis-Charles Sirois, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO), Puma Freytag, vice-président aux

relations intersyndicales du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), M<sup>me</sup> Sylvie Pelletier, présidente du Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-université, MM. Jacques Thériault, vice-président intersyndical du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Rimouski (SCCCUQAR), Francis Lagacé, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM), M<sup>me</sup> Carmen Charrette du Conseil central de Montréal et M. Denis Geoffroy, vice-président à la convention collective du SCCCUQAT.

---

## ÉLECTIONS

Lors de la réunion statutaire de l'Assemblée générale tenue le vendredi 17 avril 2009, à la salle 0231 du Pavillon Charles-De Koninck, les membres présents ont procédé à l'élection de certains membres du Conseil exécutif, du Comité des relations du travail, du Comité de perfectionnement, du Comité de surveillance des finances, du Comité d'information et de mobilisation, ainsi que des déléguées et délégués au Conseil syndical. M<sup>me</sup> Marie Blais, première vice-présidente de la FNEEQ-CSN présidait la réunion.

À la suite de ces élections, voici la composition du Conseil exécutif et des divers comités du SCCCUL.

---

### Conseil exécutif

Martin Courval, président  
Nicole Blouin, présidente par intérim et vice-présidente aux communications  
Mireille Boisvert, vice-présidente aux relations du travail  
Gilles Fontaine, trésorier  
Puma Freytag, vice-président aux relations intersyndicales  
Robert J. Grace, vice-président à la vie syndicale  
Louise Néron, secrétaire générale

---

### Comité des relations du travail

Mireille Boisvert  
Aline Pageau Lauzière  
Gilles Marcoux  
Pierre-Charles Tremblay

---

### Comité de perfectionnement

Marc Bégin  
Joyce M. Angio

---

### Comité de surveillance des finances

Marc Bégin  
Hélène Bois  
Évelyne Guay

---

### Comité d'information et mobilisation

Claude Bégin  
Nicole Blouin  
Enith Ceballos  
Robert J. Grace  
Louis Lefrançois  
Sylvain Marois  
Marc Philippe Parent  
Dan Alexandru Zénidé

---

### Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Université Laval

Hélène Bois  
Jean Sébastien Morin  
Pierre-Charles Tremblay

---

### Comité des statuts et règlements

Jean-François Broudehous  
Louise Néron  
Claude Rioux  
Marie-Josée Verreault

---

### Conseil syndical

Il a été également proposé de confirmer comme déléguées et délégués les personnes qui ont signifié leur intention de renouveler leur mandat et celles qui ont accepté d'être proposées ou qui se sont proposées.

## LISTE DES DÉLÉGUÉ/E/S AU CONSEIL SYNDICAL SCCUL

NOM/PRÉNOM	FACULTÉ/DÉPARTEMENT
Babin, Normande	Fondements et pratiques en éducation
Barras, Diane	Sciences infirmières
Beauchemin, Anne	Histoire
Bégin, Claude	Enseignement et apprentissage
Bégin, Marc	Fondements et pratiques en éducation
Blouin, Nicole	Officière - Information et communication
Bois, Hélène	Relations industrielles
Boisvert, Mireille	Officière - Philosophie
Boulianne, Hélène	Service social
Bousslama, Faouzi	Systèmes d'information organisationnels
Boutin, Serge	Stages en enseignement
Bridault, Alain	Service social
Brochu, Claude	Langues, linguistique et traduction
Broudehoux, Jean-François	Fondements et pratiques en éducation
Ceballos Diaz, Enith	École de langues
Courval, Martin	Officier - Relations industrielles
Diaz Guerrero, Ruth Marcela	Architecture
Fauque, Vincent	Institut québécois des hautes études internationales
Fitz Camacho, Rosa Maria	École de langues
Fontaine, Gilles	Officier - Géographie
Fonteneau, Anne	Langues, linguistique et traduction
Fortier, Jean-Pierre	Systèmes d'information organisationnels
Fournier, Patricia	Musique
Freytag, Puma	Officier - Littératures
Gavin, Glenn jr.	École de langues
Goulet, Grégoire	Stages en enseignement
Grace, Robert J.	Officier - Histoire
Gravel, Chantal	Formation continue
Guay, Évelyne	Cours compensateurs
Kandri-Rody, Rachid	Mathématiques et statistique
Lefrançois, Louis	Histoire
Lessard, René	Relations industrielles
Marcoux, Gilles	Relations industrielles
Marois, Sylvain	Littératures
Martin, Lise	Littératures
Morel, Marc	Stages en enseignement
Morin, Jean-Sébastien	Management
Néron, Louise	Officière - Arts visuels
Noreau, Claire	Cours compensateurs
Pageau Lauzière, Aline	Sciences des aliments et nutrition
Parent, Marc Philippe	Informatique et génie logiciel
Poirier, Geneviève	Anthropologie
Poitrass, Doris	Stages en enseignement
Rioux, Claudé	Physique, génie physique et optique
Rodriguez, Almincar	Management
Rooney, Elizabeth	Enseignement et apprentissage
Saucier, Nicolas	Information et communication
Tremblay, Pierre-Charles	Enseignement et apprentissage
Verreault, Marie-Josée	Sciences du bois et de la forêt
Watt, Joyce	Médecine dentaire
Zénidé, Dan Alexandru	Architecture

### Expresso

Volume XIII, numéro 4 – Mai 2009

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc. (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination : **Nicole Blouin**  
 Comité de rédaction : **Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Puma Freytag**  
 Textes : **Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Gilles Fontaine, Puma Freytag, Robert J. Grace, Gilles Marcoux, Aline Pageau Lauzière, Louise Néron**  
 Révision linguistique : **Mireille Boisvert**  
 Infographie : **Pouliot Guay graphistes**

### SCCCUL

2325, rue de l'Université  
 Pavillon Alphonse-Desjardins  
 Bureau 3304  
 Québec (Québec)  
 G1V 0A6  
 Téléphone : 418 656-2202  
 Télécopieur : 418 656-3186  
 Courriel : [scccul@scccul.ulaval.ca](mailto:scccul@scccul.ulaval.ca)  
[www.ulaval.ca/scccul](http://www.ulaval.ca/scccul)